

Informations pour les médecins

Démarche pour les médecins participant au programme cantonal de vaccination contre le HPV

Action	Explication	Document publié sur le site internet du SMC
1. Annonce au SMC par téléphone ou par mail	Les médecins spécialistes en pédiatrie, gynécologie, médecine générale ou interne ainsi que les médecins praticiens peuvent être admis.	Liste des médecins participant au programme HPV
2. Commande du vaccin	<ul style="list-style-type: none">• Gardasil 9 ® minimum 2 doses, sinon des frais supplémentaires (administratifs et de livraison) sont mis à la charge du médecin.• Les doses de vaccin sont directement facturées au canton par le fournisseur.	Formulaire de commande pour le Gardasil 9 ®
3. Rémunération	<ul style="list-style-type: none">• Compléter la facture correspondante en remplissant le nombre d'injections (page 1) et le tableau de contrôle (page 2)• A retourner au SMC mensuellement	Facture vaccination HPV médecins scolaires Facture vaccination HPV médecins privés

Questions fréquentes

Comment déterminer les jeunes entrant dans le cadre du programme cantonal de vaccination contre le HPV ?

Le programme cantonal de vaccination contre le HPV s'applique aux filles et jeunes femmes de 11 à 27 ans révolus. Il s'adresse aussi aux garçons et jeunes hommes âgés de 11 à 27 ans. [Le tableau d'éligibilité](#) publié sur le site du Service du médecin cantonal permet de déterminer qui peut être admis dans le programme.

Combien de doses sont-elles nécessaires ?

Les adolescents répondent à la vaccination HPV avec des taux d'anticorps plus élevés que les adultes. Plusieurs études ont ainsi démontré que deux doses suffisent si la 1^{ère} dose est donnée avant 15 ans (0, (4) 6 mois). Trois doses (0, 2, 6 mois) sont nécessaires si la 1^{ère} dose est donnée après le 15^e anniversaire, ou si les 2 premières doses ont été données à moins de 4 mois d'intervalle.

Le vaccin peut-il être administré en même temps que d'autres vaccins ?

Le vaccin contre les HPV peut être administré en même temps que celui contre l'hépatite B et celui contre la diphtérie et le tétanos (dT/dTpa), en des sites d'injection différents.

Comment se présente les vaccins ?

Les vaccins se présentent sous la forme d'une seringue pré-remplie contenant 0,5 ml de suspension.

Quelle est la durée de conservation du vaccin ?

Le vaccin se conserve 6 mois.